




MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 07/11/2019
Reçu en préfecture le 07/11/2019
Affiché le 
ID : 033-213303662-20191104-D_2019_109L-DE

D – 2019/109L

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 04 NOVEMBRE 2019

Membres en exercice : 33

Membres présents : 23

Membres votants : 31

L'an deux mil dix-neuf, le quatre novembre, à dix-huit heures trente,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 25 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, Maire.

Étaient présents :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Michel ARNAUD – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Madame Laurence PÉROU – Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Marie-Claire BORRELLY, **Adjoints**

Madame Pascale AYMAT – Madame Florence PRUD'HOMME – Madame Michèle VAN IMPE-TEXIER – Madame Angélique LUSSEAU – Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Madame Hélène FENOUILLET – Madame Emile AUTHIER – Monsieur Michaël CHAMARD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Pascal SERIZIER – Monsieur Michel COLLIN – Madame Danielle MORAGUES – Madame Muriel CALLENDREAU de PORTBAIL – Monsieur Philippe DAILLY – Madame Sandrine HERNANDEZ – Monsieur Olivier FAMEL, **Conseillers**

Étaient excusés (avec procuration) : Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Monsieur Florion GUILLAUD – Monsieur Damien CHABRIÈRES – Monsieur Jérémy RINGOT – Madame Pauline ANDRÉ – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Georges BELMONTE

Étaient absentes sans procuration) : Madame Sheila LYKASO – Madame Carole RICHARD

Secrétaire de séance : Mickaël COURSEAUX

OBJET : Tarifs – Droits de voirie et de stationnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs des droits de voirie et de stationnement applicables à partir du 1^{er} janvier 2020 :

Art.	Désignation	Tarifs en € TTC proposés par la commission	
1	Réalisation de travaux : - de busage - de dépression charretière - de tranchée	Gratuit	
2	Echafaudage	7 premiers jours gratuits puis :	2.65/ml/semaine
3	Cabanes de chantier		5.30/m ² /mois
4	Dépôt de matériaux		8.90/m ² /semaine
5	Clôtures de chantier (hors stationnement de véhicules)	2.65/ml/jour	
6	Bennes	13.10/U/jour	
7	Monte-tuiles (hors fermeture de voie)	1.60/U/jour	

8	Terrasses de bar ou de café	2.90/m ² /mois	
9	Auvent, store marquise et corbeille	Gratuit	
10	Stands et camions ambulants alimentaires	1.35/ml/Jr	
11	Stands et camions ambulants non alimentaires	2.70/ml/jour	
12	Exposition (commerçant) ou stockage (auto-école) de voitures, motos et autres autorisées sur le domaine public	29.10/m ² /an	
13	Emplacement pour véhicules de transports de fonds/ emplacement/an	1183/U/an	
14	Emplacement pour boites aux lettres	gratuit	
15	Emplacement pour boite de stockage du courrier	174/emplacement /an	
16	Présentoir publicitaire, étales, chevalets et porte-menus situés hors des terrasses précitées d'une emprise au sol inférieure à 1m ²	gratuit	
17	Présentoir publicitaire, étales, chevalets et porte-menus situés hors des terrasses précitées d'une emprise au sol supérieure à 1m ²	116/présentoir/an	
18	Neutralisation de places de stationnement (pour des véhicules uniquement)	2 premiers jours gratuits puis :	3/place/jour
19	Fermeture de voies	150 / ½ journée	
		250 /jour	

Les occupations temporaires motivées par des travaux exécutés par l'Etat, ou par les prestataires ou partenaires de la ville sont affranchis de toutes redevances au profit de la commune.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
 Fait à Saint-André-de-Cubzac,
 Le 05 novembre 2019



Le maire,


 Célia MONSEIGNE